

## Règlement de la bourse aux jouets / vente d'habits d'enfant 2025

L'APEC a le plaisir de vous convier à une bourse aux jouets/vente d'habits d'enfant,



**Dimanche 6 avril 2025**  
**de 9h00 à 12h30**  
**à la salle communale de Corsier**  
**(Grande-école Route de Corsier 20)**

### Conditions pour la location

- Seules des affaires d'enfants peuvent être vendues (*p. ex. habits devenus trop petits, jeux, livres, articles de sport, de puériculture, etc.*) et ce uniquement par des particuliers
- La vente de nourriture, boissons ou friandises n'est pas autorisée
- Le délai d'inscription est fixé au **vendredi 21 mars 2025**
- Il est impératif de nous informer si le nom du vendeur/euse est différent de celui de la personne qui a effectué le versement.
- Les tables sont allouées en fonction de la date d'inscription (premier inscrit, premier servi). **Il ne sera pas possible de changer le numéro de votre espace de vente et ce numéro ne pourra pas être communiqué avant le jour de la manifestation.**
- Il n'est pas possible de réserver plus de 2 tables.
- L'attribution du numéro de la table se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions/paiements
- Les réservations sont personnelles, nominatives et non transmissibles.
- En cas d'empêchement prévisible, nous vous prions de nous avertir dès que possible afin que votre table puisse être réallouée. Aucun remboursement ne sera effectué.
- La vente est assurée par les propriétaires, en leur nom propre et sous leur entière responsabilité.
- La mise en place a lieu le jour même de 07:15 à 09:00 précises. **En cas d'absence à 08h45, l'APEC réallouera la table selon la liste d'attente**, et se réserve le droit d'exclure le vendeur des futures bourses.
- Le prix de la location comprend une table et une chaise. Aucun porte-habits (stender) n'est fourni.

- Les **vendeurs sont tenus de rester jusqu'à la fin de la manifestation** (12h30). En cas de départ anticipé non justifié, l'APEC se réserve le droit d'exclure le vendeur de futures bourses.
- Les vendeurs s'engagent à reprendre la totalité du matériel non vendu.
- Les articles vendus doivent impérativement être propres et en parfait état. L'APEC se réserve le droit de refuser les articles ne répondant pas à ces critères de qualité.
- Merci de prévoir votre propre fonds de caisse — l'APEC n'est pas en mesure de faire de la monnaie.
- La distribution de tracts est interdite, tout comme la récolte de signatures.
- Une buvette est à disposition durant toute la durée de la manifestation.

Si vous avez besoin de plus amples informations, écrivez-nous à [apecorsier@gmail.com](mailto:apecorsier@gmail.com)